



APPEL A CANDIDATURES EXPOSANTS

Date limite : Lundi 29 Septembre 2025 à 12H00



 www.regionguadeloupe.fr

  RegionGuadeloupe

 CRGuadeloupe

 Région-Guadeloupe

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Région Guadeloupe a pour ambition de faire de notre archipel un territoire autonome en énergie d'ici 2030 et zéro déchet en 2035.

Il s'agit de privilégier, lorsque c'est possible, nos ressources locales et adopter un mode de consommation plus résilient, plus responsable.

Face à ces enjeux, l'adoption d'un modèle économique innovant et durable basé sur **l'économie circulaire** apparaît comme indispensable. Ce concept vise globalement à diminuer le gaspillage des ressources matérielles en développant de nouvelles formes d'activités à faibles impacts environnementaux et créatrices d'emplois.

Résolument déterminée à impulser cette dynamique au sein de notre archipel, la Région Guadeloupe, en partenariat avec l'ADEME et l'Union Européenne dans le cadre des aides FEDER, organise le vendredi 14 et le samedi 15 novembre 2025, la 3^{ème} édition de son Village Régional de l'Economie Circulaire en Guadeloupe.

Véritable espace d'information et de sensibilisation du grand public au zéro déchet sur notre territoire, le village régional de l'économie circulaire a permis de réunir **44 exposants et plus de 4 000 visiteurs lors de sa première édition en 2018.**

La participation au village est gratuite, et le nombre de places est limité. La sélection des exposants est réalisée par le biais du présent appel à candidatures.

La présentation de toilettes sèches, de systèmes d'aquaponie, de compostage domestique, la restauration de meubles apportés par les particuliers, un Repair Café, la création d'une œuvre d'art prenant la forme d'un monstre marin en bouteilles en plastique récupérées par les participants, une friperie, des groupes de réflexion autour de l'économie circulaire et la présence de restaurateurs engagés dans une démarche éco responsable sont autant d'exemples d'animations qui ont marqué la première édition.

II. CAHIER DES CHARGES

Votre rôle sera de tenir un stand et de proposer une ou plusieurs animation(s) durant le village, en contribuant directement au concept d'économie circulaire. Sans animation, la candidature ne sera pas retenue.

Le village se tiendra le 14 et 15 novembre 2025 au Mémorial ACTe.

Votre objectif est d'attirer au maximum le public autour de ces thèmes avec une dimension pédagogique.

Pour récompenser les animations les plus appréciées et méritantes, 1 trophée sera attribué :

- **1 trophée « Coup de cœur du président »**

La Région mettra à disposition gratuitement le matériel support dont vous aurez besoin (chapiteau, tables, chaises...) et vous offrira la possibilité de vous restaurer sur place.

Que vous soyez une association, une entreprise, une collectivité ou tout autre organisme, si vous souhaitez œuvrer pour changer notre mode de consommation, réduire nos déchets, les recycler ou valoriser les initiatives de notre archipel en matière d'économie circulaire, n'hésitez pas à candidater !

Ce présent appel à candidature comporte un formulaire de candidature (p.4) et la charte écoresponsable (p.10) qui devra être signée par tous les exposants. Cette charte contient les règles de vie du village à respecter sur le plan de la sécurité et de l'environnement.

III. MODALITES DE CANDIDATURE

Comment candidater au village régional de l'économie circulaire ?

Retournez sur le site de la Région Guadeloupe :

- Le formulaire de candidature
- Votre attestation d'assurance et
- La charte écoresponsable signée

Date limite : Lundi 29 Septembre 2025 à 12h00
A l'adresse mail suivante : VREC2025@regionguadeloupe.fr

Critères de sélection

Lien avec le thème de l'économie circulaire
Caractère participatif et ludique de l'animation
Valeur pédagogique, caractère innovant et originalité du stand

Comment se fait la sélection ?

Jury composé de la Région et de l'ADEME
Annonce des résultats par courriel : Mi-octobre 2025

Pour toute demande d'informations complémentaires :

VREC2025@regionguadeloupe.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom de l'organisme

.....

Renseignements

Nom du responsable de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

N° SIRET :

N° NAF :

Date de création de la structure :

Statut : Entreprise Association Collectivité

Autre (à préciser) :

Avez-vous participé à la seconde édition du village en 2020 ? Oui Non

Si oui, l'animation proposée était-t-elle la même ? Oui Non

Présentation de l'activité de l'organisme

.....
.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre de personnes présentes sur le stand :

- Public cible: Femme Homme
 Famille Adolescent Enfant
 Personne âgée Personne en situation de handicap
 Autre (à préciser) :

En quoi votre produit/service/ animation s'inscrit-il (elle) dans une démarche d'économie circulaire ?

.....

.....

.....

En quoi votre animation est-elle pédagogique ?

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi votre animation est-elle participative et ludique pour le public ?

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous, en quoi votre animation répond-elle à un besoin/ attente du public ?

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi votre animation est-elle innovante/ originale ?

.....

.....

.....

.....

.....

Votre produit / service/ animation a-t-il (elle) déjà été testé(e) ? commercialisé(e) ? Quel est son stade de déploiement ?

.....

.....

Le cas échéant

Nombre prévisionnel d'objets récupérés-ré-employés-recyclés durant la manifestation :

.....

Moyens logistiques

Besoins matériels

Nombre de chapiteaux nécessaire (1 chapiteau représente environ 25 m²):

0,5 1 Autre (à préciser).....

Nombre de tables (dimensions : 180X70 cm): 1 2 Autre (à préciser) :

Nombre de chaises : 1 2 Autre (à préciser) :

Autres matériels (à préciser) :

Raccordements nécessaires

Electrique

Eau / assainissement

Dons pour les visiteurs du village (facultatif)

Nous vous proposons d'offrir des cadeaux aux visiteurs durant la manifestation, dans le thème de l'économie circulaire.

Exemples :

- **Goodies écologiques et circuits courts:**
 - Kits de vaisselle réutilisable,
 - Emballages de cadeaux réutilisables généralement en tissu (furoshikis),
 - Sacs réutilisables cousus localement avec du tissu recyclé
 - Bons d'achat dans des boutiques en vrac
 - Bons cadeaux pour des ateliers écolos
 - Jouets / livres écologiques ou de seconde main
 - Autres

- **Proposition d'objets ou de services utiles à la manifestation :**
 - Vaisselle compostable,
 - Décoration,
 - Mobilier, salon en bois pour l'espace restauration
 - Autres

Service, goodies ou objets proposés :

.....

.....

Description :

Quantité prévue :

Remarques diverses :

.....

.....

.....

.....

.....

CHARTRE ECO-RESPONSABLE

Engagement environnemental

ARTICLE 1 : Jeter et trier tous les déchets dans des containers mis à votre disposition sur le village (bacs de tri, bacs de compostage).

ARTICLE 2 : Respecter la faune et la flore sur tout le village et ses environs (ne pas arracher de fleurs ou perturber les animaux).

ARTICLE 3 : Débrancher tous les appareils électriques qui ne sont pas utilisés pendant l'évènement afin d'économiser l'énergie.

ARTICLE 4 : Eviter de ramener des produits (liquides/solides) dangereux pour l'environnement (voir étiquette au dos du produit).

ARTICLE 5 : Laisser son stand propre (nettoyage des tables/chaises/ramassage des déchets au sol) après la manifestation : aucun objet ne doit rester sur place.

Sécurité du village

ARTICLE 1 : Ne pas laisser une source d'eau proche d'un branchement électrique.

ARTICLE 2 : Mise en sécurité des animations proposées (demander l'avis d'un technicien si besoin).

ARTICLE 3 : Ne pas fumer et consommer de l'alcool sur le village.

ARTICLE 4 : Ne pas ramener d'objets explosifs, sous pression sur le village.

Qualité du village

ARTICLE 1 : Respecter le périmètre d'exposition de chaque stand afin de ne pas encombrer les autres exposants.

ARTICLE 2 : Gérer le volume sonore de son stand (sono/micro ou autre) pour que chacun puisse se faire entendre par le public.

ARTICLE 3 : Ne pas laisser son stand sans surveillance afin d'éviter tout risque de vol. En cas de vol, la Région décline toute responsabilité.

ARTICLE 4 : Amener une balance (pèse personne ou autre) et quantifier le nombre d'objets récupérés, réemployé ou recyclé sur le stand lors de la manifestation. Un bilan sera exigé par la Région à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 5 : La signalétique des chapiteaux est fournie par la région et s'inscrit dans une logique de recyclage, réemploi. Les exposants ne doivent donc pas installer de supports de communication de type Roll-Up, Kakémonos ...

Je soussigné(e) Mme/Mragissant pour le compte de.....déclare avoir pris connaissance de la charte écoresponsable ci-contre et m'engage à respecter les règles de bonne conduite de celle-ci.

Fait à :

Le/...../2025

Signature